



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Rapport d'activité

2023



**Direction départementale des Finances
publiques du Finistère**



01 CONTEXTE ET ORGANISATION

- CHIFFRES CLÉS 2023
- RESSOURCES HUMAINES
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- BUDGET
- IMMOBILIER

02 ORIENTATIONS DU COM : L'ACTION DE LA DDFIP

- CONSOLIDER LES MISSIONS REGALIENNES
- OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET ENRICHIR L'OFFRE DE CONSEIL
- RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DE LA DGFIP

03 FAITS MARQUANTS 2023

- POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU NRP
- FAITS MARQUANTS PAR METIERS
- VIE DES AGENTS



LE MOT DU DIRECTEUR

En 2023, la DDFiP du Finistère a de nouveau démontré toute sa capacité à assurer pleinement les missions régaliennes qui sont les siennes, tout en s'adaptant aux évolutions qu'implique la modernisation de ces missions et en répondant aux attentes et aux besoins de son environnement dans une logique de service, de conseil et de partenariat.

Forte de l'engagement sans faille et du très haut sens du service public de l'ensemble des agents qui constituent notre collectif de travail, elle a, à la fois, atteint des résultats qui la situent au meilleur niveau et su répondre à de nouveaux défis comme la campagne de déclaration des locaux d'occupation des locaux qui s'est superposée à la campagne déclarative des revenus ou l'engagement de notre direction dans la mise en œuvre des aides destinées aux particuliers et aux entreprises confrontés aux conséquences de l'inflation des coûts de l'énergie.

En 2023, l'activité des services de la DDFIP 29 aura permis de continuer à avancer sur nos priorités stratégiques, notamment en matière de publicité foncière, de modernisation des relations avec le secteur public local ou de contrôle fiscal, tout en prenant également en compte le renforcement de la qualité de service, l'achèvement du Nouveau Réseau de Proximité et la nécessaire déclinaison dans l'ensemble de nos métiers du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics.

S'inscrivant désormais dans le Cadre Objectifs Moyens 2023-2027 de la DGFIP, l'action de la DDFIP 29 vise à la fois à consolider ses missions régaliennes, à offrir des services efficaces et adaptés aux attentes tout en développant et enrichissant son offre de conseil, et à réussir la transformation managériale, numérique et éco-responsable de la DGFIP.

C'est dans ce cadre stratégique que ce rapport d'activité présente pour l'année 2023 les chiffres clés de la DDFIP 29, ses principales actions et quelques uns de ses faits marquants.

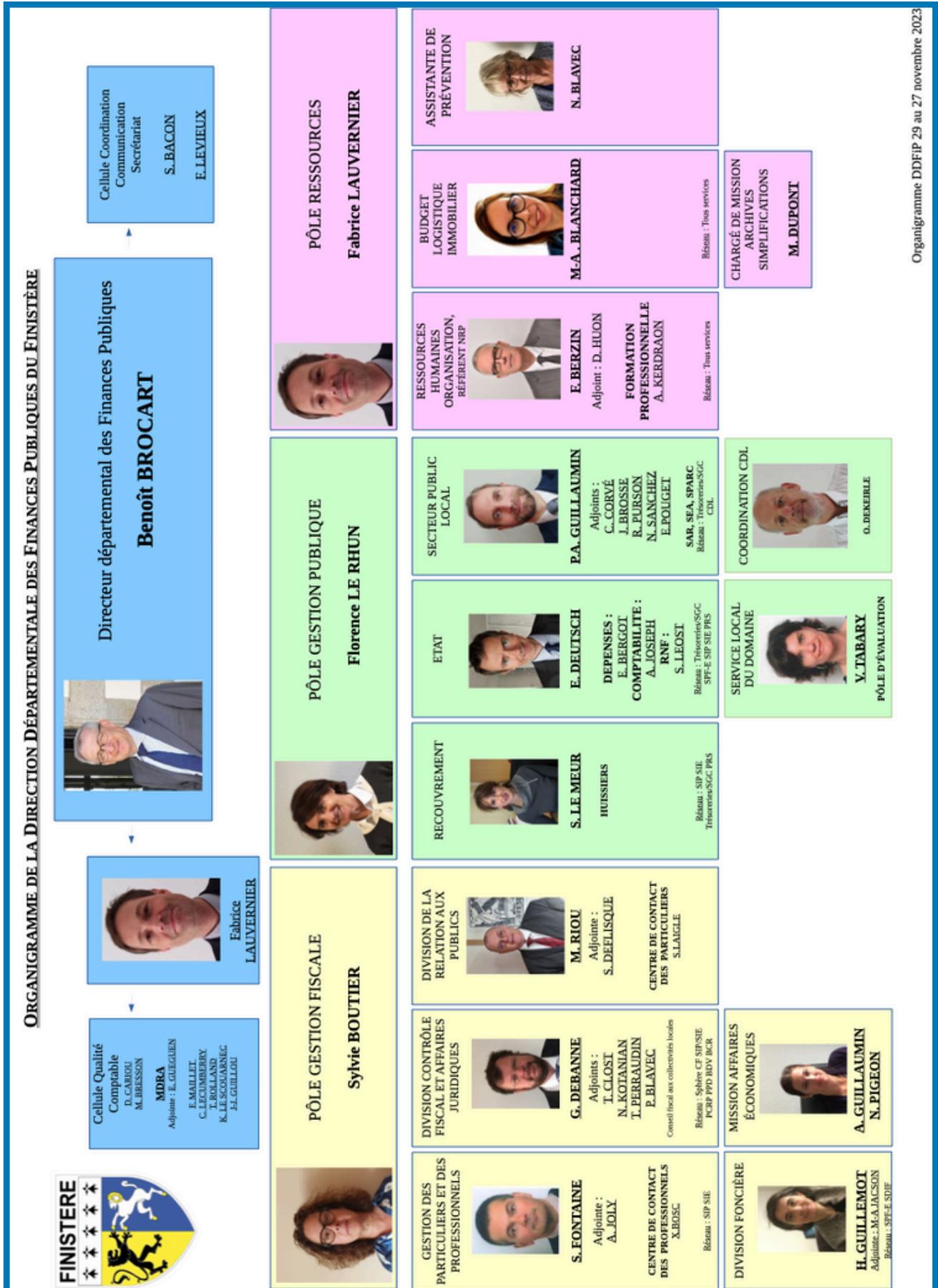
En vous souhaitant une bonne lecture !

Benoît Brocart

**Directeur départemental des
Finances publiques du Finistère**



ORGANIGRAMME DE LA DDFIP



Organigramme DDFIP 29 au 27 novembre 2023

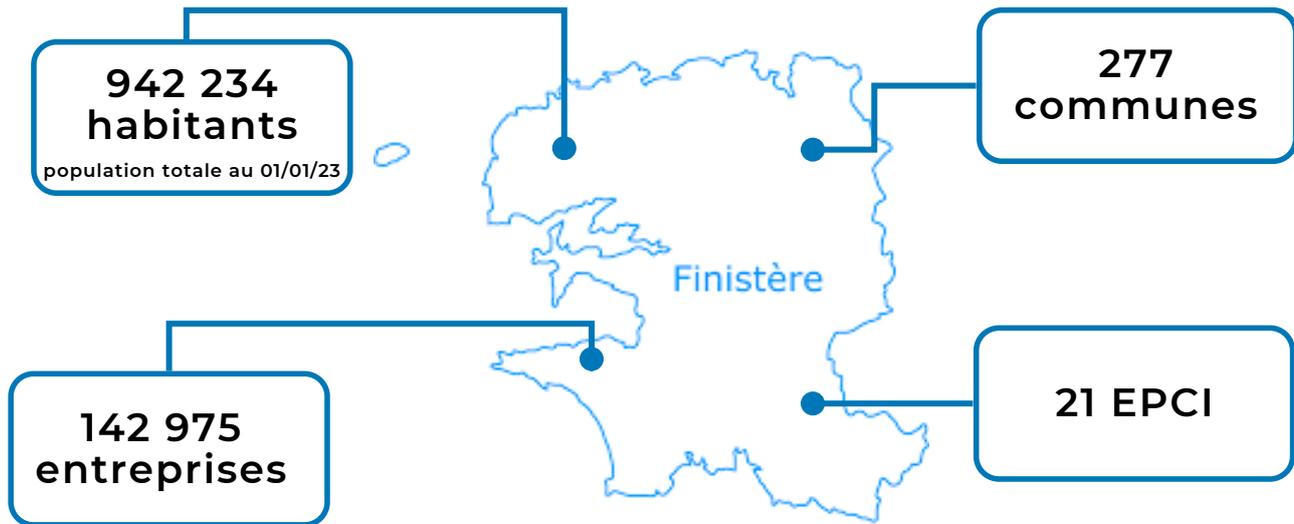
O1

CONTEXTE ET ORGANISATION

Pour comprendre l'activité d'une direction, il est nécessaire de connaître certains chiffres clés qui permettent de prendre la mesure des enjeux auxquels elle est confrontée.

- Chiffres clés de l'année 2023 ;
- Les ressources humaines en chiffres ;
- Le budget ;
- L'immobilier en chiffres.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023



	Nombre (paiements spontanés)	Montant en M€
TVA	220 714	1 371,6
IS	38 530	463,2
TS	6 500	138,2
CFE	/	75,6
IFER - CVAE	/	111,4
<i>Fiscalité des PROFESSIONNELS</i>		2160 M€

	Nombre (déclarations ou articles)	Montant en M€
IR 2022 (rev 2021)	561 000	749,0
TH 2022	72 030	71,5
TF 2022	530 688	600,4
Successions	7 954	163,2
IFI	858	9,5
<i>Fiscalité des PARTICULIERS</i>		1 522,9 M€

	Nombre	Dépenses	Recettes
Coll. Loc	1 444	4 360,4	4 618,9
CH	46	1 956,1	1 813,5
<i>SPL</i>		6316,5	6432,4

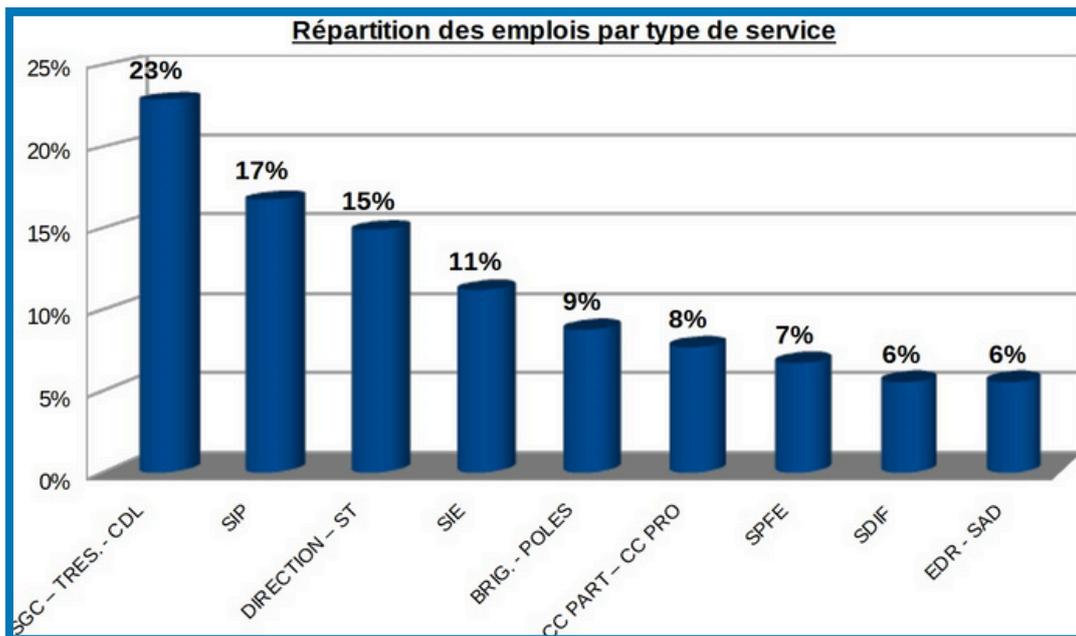
	Montant en M€	
Droits de mutation	223,1	
Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrements départementaux	166,0	
<i>SPF-E</i>		389,1 M€

	Nombre	Montant en M€
DEPENSES - DP payées	980 364	1 071,0
TITRES - REP	6 324	10,1
RECETTES - RNF	13 064	37,5
Dotations versées	-	623,0
DFT - soldes cumulés	1 177	324,0
<i>ETAT</i>		2065,6

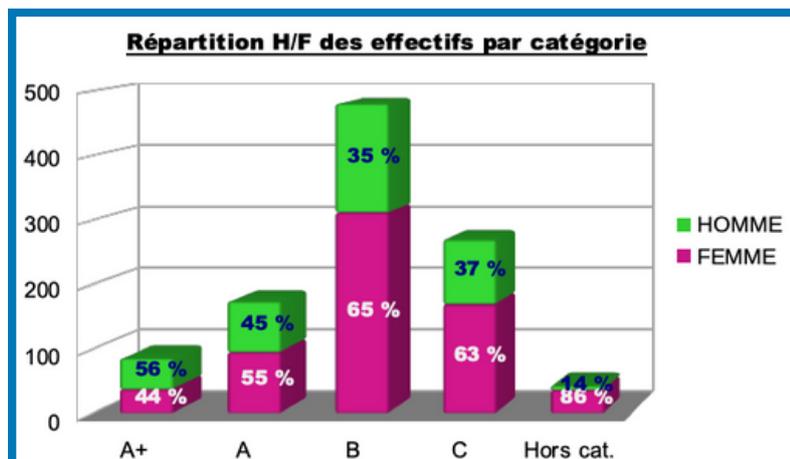
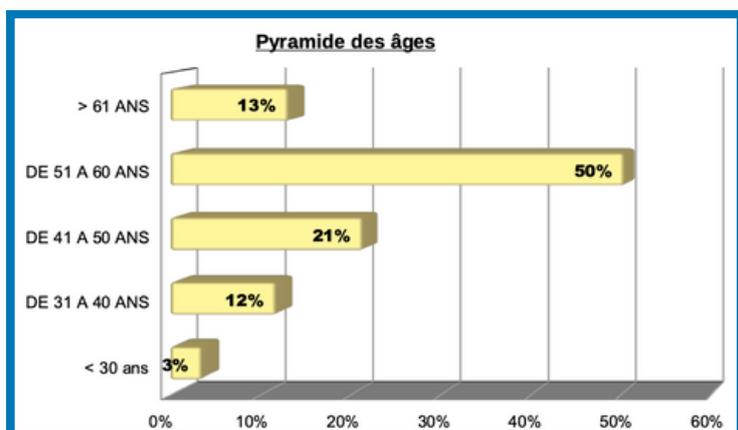
LES RESSOURCES HUMAINES

1013 emplois au TAGERFIP 2023

A+	A	B	C et AST
82	168	487	276



992 agents affectés au 31/12/23



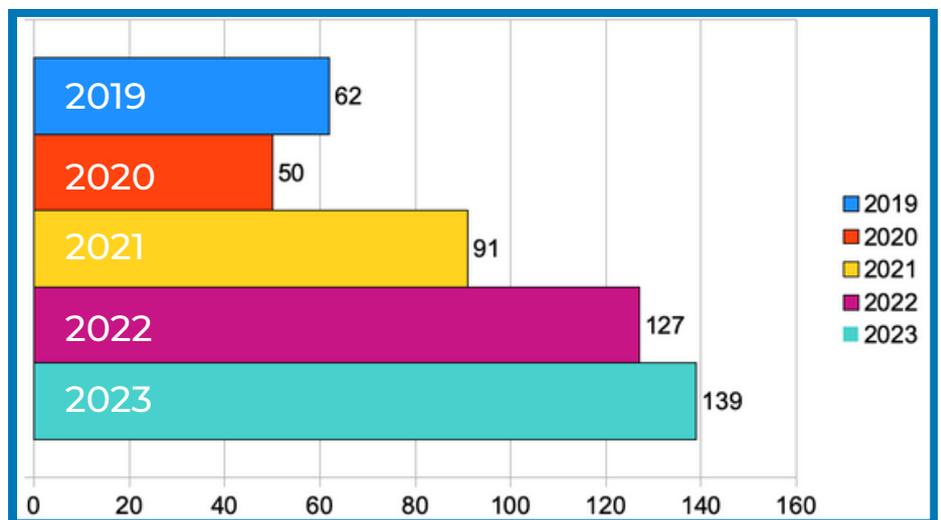
FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2023, la formation professionnelle c'est :

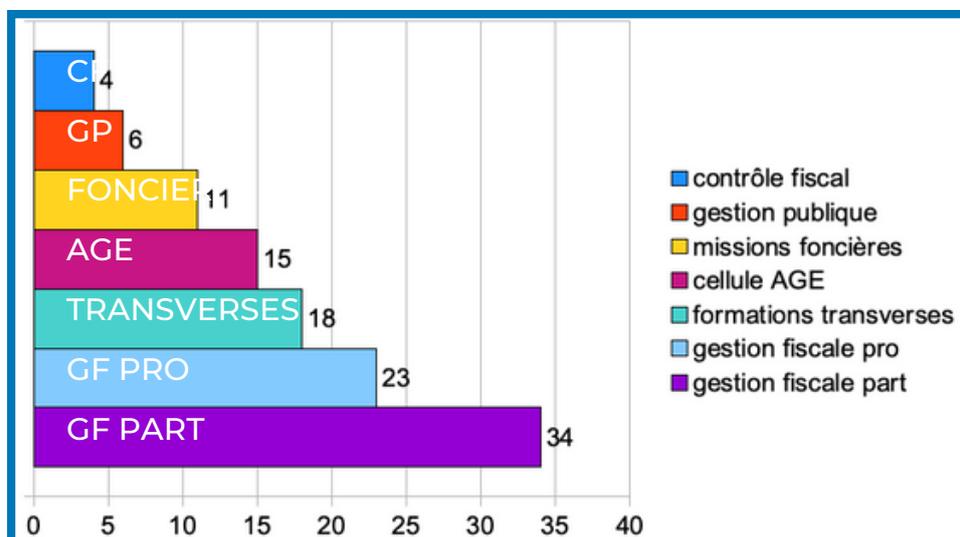
- **82** formateurs locaux
- **874** bénéficiaires
- **85,6%** de l'effectif qui a suivi au moins une formation
- **3732** jours de formation
- **139** sessions locales

Le nombre de sessions locales est en progression constante depuis plusieurs années, afin de répondre au mieux aux besoins des agents et de rapprocher la formation des agents.

SESSIONS DE FORMATIONS LOCALES



REPARTITIONS DES SESSIONS LOCALES PAR METIERS



Les sessions locales de formation continue concernent majoritairement les métiers de la filière fiscale.

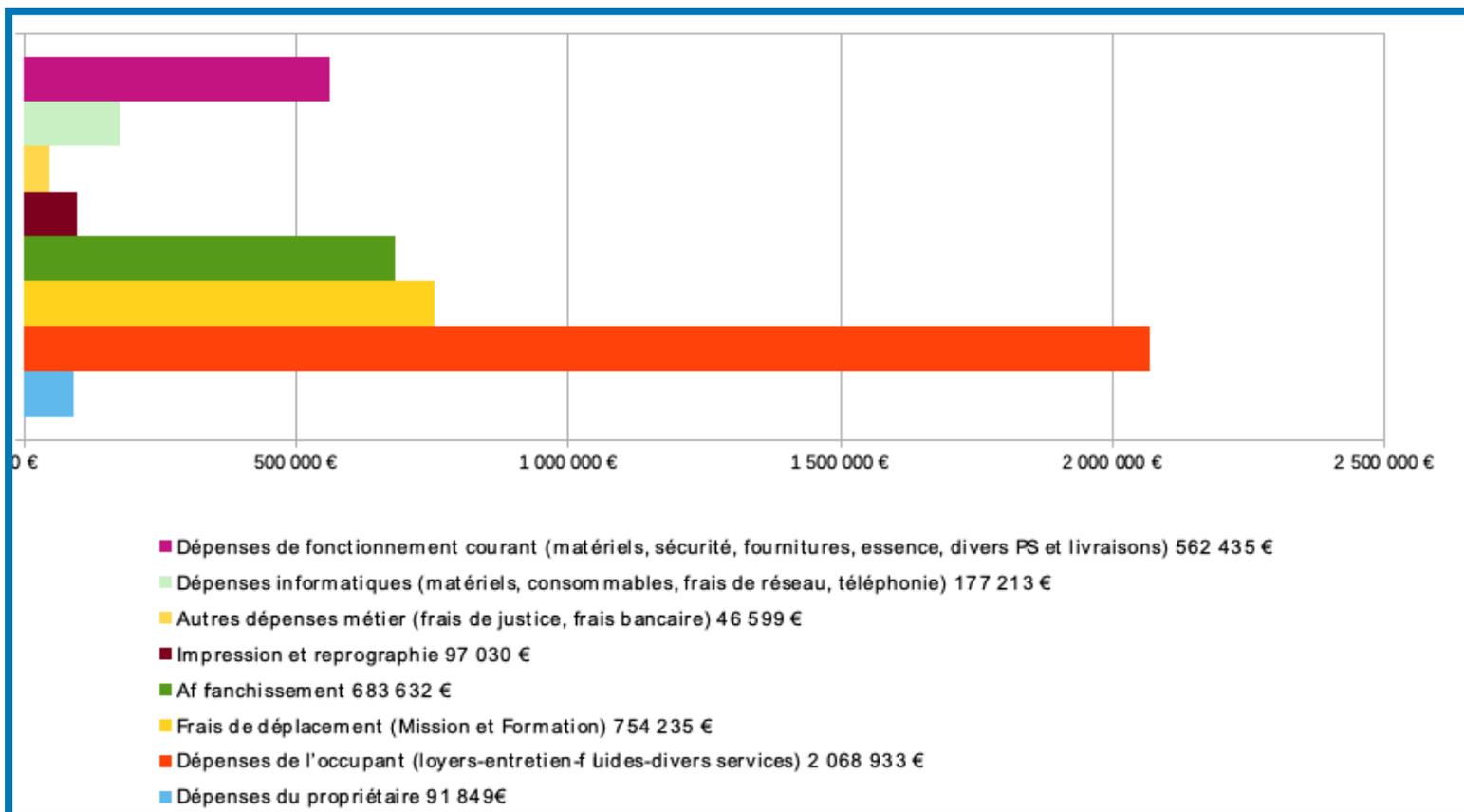
Les formations transverses restent aussi assez élevées compte tenu notamment de la mise en place de formations au logiciel CALC: 14 sessions locales organisées pour 175 stagiaires.

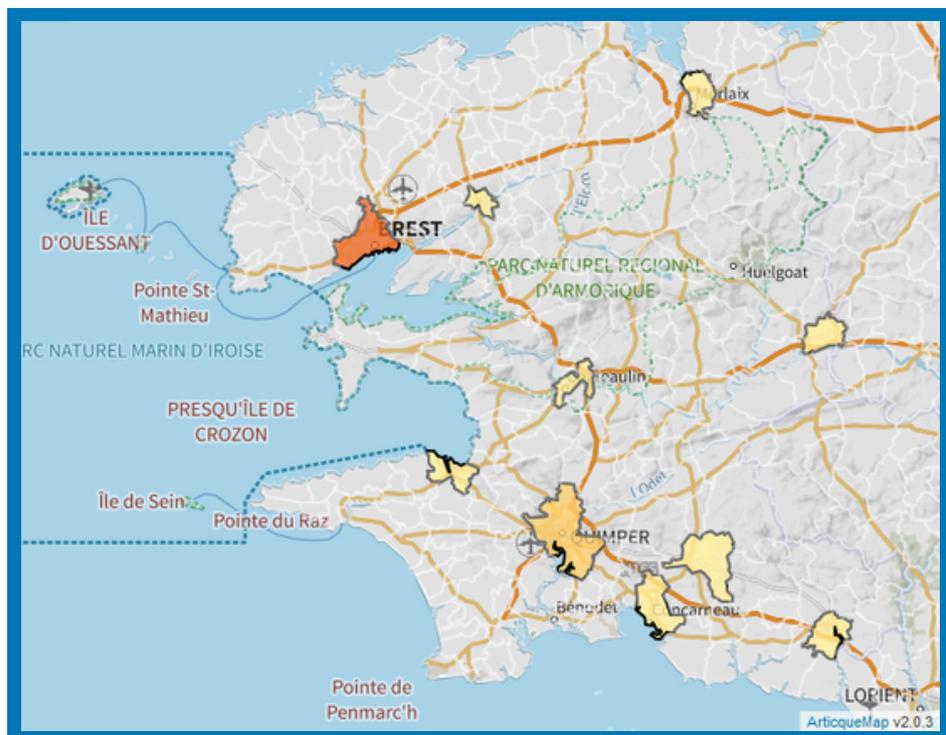
LE BUDGET

4,48M€ de paiements effectués en 2023

		Alloués 2023 (DGF théorique)	Exécution budgétaire
budget	autorisations d'engagement	3 078 455 €	3 632 118 €
	crédits de paiement	4 059 529 €	4 481 930 €

Postes de dépenses 2023





26 260 m²
répartis sur 14
sites

Les travaux importants de 2023



- **Brest Chateaubriand** : réinstallation de la paierie départementale (83102€) suite au déménagement de la rue Parmentier ;
- **Brest Duquesne** : raccordement au réseau de chaleur urbain (62616€) ;
- **Carhaix** : changement des ouvrants (205361€) ;
- **Châteaulin** : rénovation des sanitaires du 1er étage et désamiantage (55607€) ;
- **Quimper Ty-Nay** : changement des ouvrants au sous-sol (13 465€).

2022

ORIENTATIONS DU COM : L'ACTION DE LA DDFIP

A la suite du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, la DGFIP a souhaité inscrire son action dans un nouveau cadre portant sur une période de cinq ans.

Ainsi, en 2023, après un cycle de concertations locales, un Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027 a été adopté.

L'activité de la DDFIP du Finistère sera donc présentée selon la logique adoptée dans le COM.

- **Consolider les missions régaliennes ;**
- **Offrir aux usagers et partenaires des services efficaces et développer l'offre de service ;**
- **Réussir la transformation de la DGFIP.**

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

La DGFIP a pour mission première de faire respecter l'ordre public financier. Ainsi, comme toutes les directions, le champ d'action de la DDFiP du Finistère englobe la fonction comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, la gestion et le recouvrement de l'impôt ainsi que la lutte contre la fraude fiscale.



RENOVER LE CADRE DE LA GESTION PUBLIQUE

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics est l'occasion de moderniser les procédures mises en œuvre par les comptables publics.

La DDFiP du Finistère a décliné en 2023 les orientations relatives à la mise en œuvre de la RGP en matière de recouvrement. Elle a nommé une référente RGP au sein de l'équipe d'audit (Madame Caroline LECUMBERRY). A ce titre, un audit a été conduit sur le process recouvrement des créances fiscales des particuliers qui a notamment permis d'alimenter les GT locaux dédiés à la RGP.

La réforme a été déclinée en matière de recouvrement forcé des créances fiscales aussi bien concernant la sélectivité des poursuites que les contrôles des ANV et des RAR. Ainsi, la révision des seuils locaux de sélectivité des poursuites en fonction de la typologie des redevables et des enjeux, et la mise en œuvre de simplifications proposées au plan local en matière de procédures collectives devraient permettre de **dégager des marges de manœuvre pour se concentrer davantage sur le recouvrement effectif des créances à enjeu.**

Elle a été également mise en œuvre dans le service public local avec notamment un plan d'information et de communication auprès des collectivités locales (EPCI, communes, syndicats professionnels...) et l'engagement de travaux de réécriture d'un modèle de convention de recouvrement. Parallèlement, une réflexion sur l'adaptation des seuils a également été engagée.

Par ailleurs, un groupe de travail « RGP et maîtrise des risques dans le secteur public local » a été constitué par la délégation. La DDFiP du Finistère y a été associée sous l'angle du contrôle interne des établissements publics de santé. Ainsi, les travaux menés par la MDRA et la référente RGP et les comptables des trésoreries hospitalières ont permis de proposer aux structures hospitalières une grille d'analyse des process.

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

La simplification de la chaîne financière et comptable s'est poursuivie en 2023 avec :

- La poursuite de la dématérialisation des échanges avec les collectivités locales, la cible de 80 % de déploiement du PES ASAP XML (titre) a été atteinte avec une stabilisation à 90 %. S'agissant du PES ASAP OMRC (rôle), le déploiement est encore difficile malgré une amélioration en 2023 (8,31 % contre 1 % en 2022). Les difficultés rencontrées en la matière viennent du fait que les collectivités locales du Finistère utilisent massivement le rôle pour l'émission de leurs ASAP (1 million). Or, sur ce volume de factures, 393 000 sont déjà dématérialisées et traitées par Clic'Esi, mais ne sont pas comptabilisées comme ASAP ORMC ;
- L'un des objectifs prioritaires de la DDFiP du Finistère concerne la généralisation des moyens de paiement dématérialisés et notamment l'effectivité des contrats PAYFIP. Afin de parvenir à l'objectif de 100 % des contrats PAYFIP actifs, de nombreuses actions ont été conduites en 2023 : le balayage et la fiabilisation des contrats, la suppression des contrats surnuméraires (il s'agit des contrats dont la création a été automatique sans correspondre à un réel besoin de la collectivité), l'envoi de courriers et le soutien direct de la cellule Modernisation de la division SPL auprès des collectivités et établissements publics majeurs.



Repère d'activité : Part des budgets mettant en œuvre la dématérialisation totale (CL-22) : > 88,89 %

- Par ailleurs, l'année 2023 a été caractérisée par la volonté de poursuivre la promotion du paiement de proximité au sein du département. Dans ce cadre de nouveaux échanges se sont tenus avec le Président de la confédération départementale des buralistes. Cette action s'est traduite par des résultats concrets, notamment en termes de couverture du dispositif.

En 2023 :

- **251 débitants**
- **154 communes couvertes**
- **30 047 paiements**
- **2,4 millions d'euros**



CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

- La rationalisation des régies fait pleinement partie de la simplification de la chaîne financière, l'objectif biennal de rationalisation a d'abord concerné la réduction du volume des régies, avec une cible de 20 % de clôture de fiches dans DELPHES. Au terme des deux années de travail sur la question, 360 régies ont été supprimées (soit environ 18%). A partir du dialogue de performance de 2023, l'objectif a été redirigé. Il ne s'agit plus simplement de prendre en compte la suppression des régies, mais l'ensemble des actions de rationalisation (suppression, externalisation, ou modernisation). 30 % des régies sur les 2 016 que compte le département doivent avoir reçu une action de rationalisation.
- **Concernant les partenariats**, la DDFIP du Finistère a œuvré tout au long de 2023 pour le renforcement de tous les partenariats avec les collectivités dans le cadre de la RGP. 8 EP et 2 CSCF sont actuellement en vigueur. Les travaux des CDL auprès des collectivités et des établissements publics locaux devraient permettre la signature prochainement de 14 autres EP. En plus des EP et CSCF, la DDFIP du Finistère a engagé en 2023 une importante promotion du contrôle allégé en partenariat, en ciblant prioritairement les collectivités présentant un taux d'erreur excellent (inférieur à 0,5%).

**21 conventions de
contrôle allégé en
partenariat signées
en 2023**



- Sur la sphère Etat, la DDFIP du Finistère a poursuivi en 2023 son action d'appui et de conseil en matière de dépenses et de recettes auprès des quatre ordonnateurs du Ministère des Armées pour lequel elle est comptable spécialisé, à savoir les plates-formes commissariat de Brest, Ouest (Rennes) et Sud-Ouest mais également le Centre interarmées de soutien à la mobilité (CIMob).
- S'agissant de ce dernier, de nouvelles modalités de contrôle de la dépense basées sur une analyse risque, le traitement automatisé d'analyse prédictive (TAAP) ont, par ailleurs, été mise en œuvre à compter de l'exercice 2023.



Indicateur : délai global de paiement des dépenses de l'Etat (CE-05) : 5,91 jours

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES



MODERNISER ET CONSOLIDER LA GESTION FISCALE

La gestion de l'impôt a fait l'objet de grandes transformations ces dernières années. Elle continuera à s'adapter aux évolutions de la fiscalité, en exploitant les nouveaux outils, pour un meilleur service.

- **Renforcer les missions de la gestion fiscale des particuliers et des professionnels**

L'année 2023, première année post-NRP, a été une année de consolidation des résultats, des structures et des organisations internes des 4 SIE (dont un seul comporte encore des cellules de travail à distance) et des 5 SIP (dont trois comportent encore des cellules de travail à distance) ; leur performance, tant en matière de qualité de service que de civisme fiscal ou de recouvrement, s'est maintenue à un niveau satisfaisant.

S'agissant de la gestion des professionnels, l'identification et le soutien des entreprises en difficulté en raison des crises successives reste un enjeu important de l'activité. Le rattachement de l'action économique au pôle fiscal a permis de faciliter les synergies dans ce domaine avec la division en charge de la gestion des professionnels.

Les fortes évolutions en cours dans la sphère des professionnels (notamment la poursuite du transfert des taxes douanières, la mise en place du guichet unique, la perspective de la facturation électronique) nécessitent un accompagnement renforcé des services et un développement des échanges avec les publics extérieurs notamment l'URSSAF et les experts-comptables.



L'URSSAF Bretagne et la DDFiP du Finistère ont signé le 28 juin 2023 une convention de partenariat pour un accueil commun des travailleurs indépendants, artisans, commerçants et professions libérales.

S'agissant de la gestion des particuliers, au-delà des grandes campagnes traditionnelles, l'année 2023 a été marquée indéniablement, d'abord par la nouveauté ICT (indemnité carburant), puis par la première campagne des déclarations d'occupation des locaux, qui s'est superposée avec la campagne déclarative des revenus. La campagne des avis THS de fin d'année 2023 montre une augmentation significative des contentieux à traiter par les SIP, avec des erreurs de taxation manifestes (enfants mineurs par exemple).

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

VISION COMPARATIVE SUR LA PERIODE DECLARATIVE IR ET GMBI 2023 / 2022			
	2023	2022	<i>EVOLUTION 2023/2022</i>
	Avril à Juillet	Avril à Juillet	
Acc. physique	68 946	43 914	57%
Acc. téléphonique	88 526	59 577	49%
APRDV	11 930	7 285	64%
E-CONTACT	73 561	30 651	140%
BALFUS	78 637	52 211	51%
TOTAL	321 600	193 638	66 %

Les SIP connaissent de profondes évolutions métiers : PAS qui questionne encore beaucoup les usagers, saisie des déclarations dans GestPart, déclaration automatique, déploiement de MEDOC WEB, suppression de la taxe d'habitation principale avec livraison de l'application GestODL.

Ce contexte pousse à réfléchir sur l'organisation des SIP, à trouver de nouvelles méthodes de travail pour parvenir à réaliser les missions dans les meilleures conditions. Les travaux lancés dans le cadre du « SIP de demain » au niveau national contribueront à alimenter les réflexions locales.



Indicateur : Taux net de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source (GF-35) : > 99,23 %

Indicateur : Taux net de recouvrement des impôts de professionnels (GF-36) : > 99,35 %



• Continuer à transformer les missions foncières

La transformation des missions foncières et cadastrales sera poursuivie et approfondie en s'appuyant sur de nouveaux outils technologiques et sur la dématérialisation.

La situation dégradée des délais de publication dans le département (315 jours fin 2020) a nécessité l'élaboration de plans d'actions successifs. Le plan d'action mis en place en 2022, en concertation avec les chefs de service, a été poursuivi avec une organisation adaptée (plannings quotidiens, en s'appuyant sur la technicité des chefs de contrôle et des référents) et un pilotage rapproché en local par la division foncière, la formation des nouveaux agents, la

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

mobilisation des renforts internes et externes (auxiliaires, SAPF de Tarbes, entraide par les SPF de Blois et de Tours, renforts BNIPF).

Ces actions ont permis de faire baisser de manière conséquente le délai de publication.



Indicateur : Délai moyen de mise à jour du fichier immobilier : > 97,8 jours

Parallèlement, le stock réel de formalités restant à traiter (hors formalités validées vérifiées) est de 12 654 formalités à la fin de l'année 2023 (soit une baisse de plus 70% par rapport au stock de 49 566 formalités fin 2022). Cette amélioration très nette sur 2023 s'est traduite par une diminution importante des contentieux d'attribution pour le SDIF sur la campagne de taxe foncière.

- **Réarmer la mission du recouvrement forcé des amendes**

Le recouvrement forcé des amendes est l'un des chantiers prioritaire du COM 2023-2027, son renforcement fait l'objet d'une vigilance toute particulière et un plan d'action national lui sera dédié.

S'agissant de la DDFiP du Finistère, les résultats de la mission sont restés d'un très bon niveau sur l'exercice 2023 avec un indicateur du taux de recouvrement des amendes maîtrisé. Toutefois, une réflexion a été engagée sur le pilotage de la mission et sur la politique du recouvrement en lien avec la mise en œuvre de la RGP.

Par ailleurs, une promotion active de la dimension partenariale a été mise en œuvre avec notamment des échanges avec les transporteurs locaux (SNCF, Bibus) ou encore les tribunaux judiciaires.

Indicateur : Taux de recouvrement forcé des amendes et condamnations pécuniaires : 43,86 % (cible : 35 %)
Progression : + 5 points / 2023



- **Renforcer la lutte contre la fraude**

Dans un environnement économique et fiscal mouvant et complexe lutter contre toutes les formes de fraude est l'un des objectifs fondamentaux.

Ainsi, la DDFiP du Finistère est très bien positionnée sur les affaires à profil répressif qui représentent 42 % des contrôles pour une cible de 32 %.

CONSOLIDER LES MISSIONS RÉGALIENNES

Un groupe de travail « lutte contre la fraude » a été réuni en novembre 2023 visant à mettre en place une cellule de suivi des affaires présentant un profil fraudogène pour l'accompagnement des investigations sur place et du recouvrement.

Les résultats en matière de **programmation du contrôle fiscal** ont été consolidés en 2023. Ainsi, le taux des contrôles professionnels ciblés par l'intelligence artificielle et le data mining (CF-51) a été atteint.

Par ailleurs, le taux des affaires à fort enjeu (CF-42) est de 53,44 % soit largement au-dessus de la cible de 48 %.

Enfin, le taux des affaires à faible rendement (CF-58) est également très bien orienté puisqu'il a atteint la cible de 25 %. Ce résultat démontre l'effort particulier qui a été fourni puisqu'en 2022, le taux des affaires à faible rendement dépassait les 30 %.

La mission de suivi et de relance du dépôt des déclarations de succession est une mission stratégique en raison, non seulement du nombre encore important de déclarations déposées hors délais, mais également du montant conséquent des droits rappelés à la suite des opérations de relance.

La DDFiP du Finistère s'est pleinement investi dans ce domaine en mettant en œuvre un plan d'action portant notamment sur une relance sélective en fonction des enjeux couplée à l'utilisation de manière systématique de l'assistant digital-relance succession (AD-RS).



Repère d'activité : Taux d'exploitation des fiches décès traitées par l'AD-RS (RS5) :

- **DDFiP : 97,3 %**
- **National : 46,9 %**
- **Montant des droits rappelés suite à relance : 34 M €**

En matière de **recouvrement des créances de contrôle fiscal** (CF-41), malgré une progression chaque trimestre, cet indicateur revient à son niveau de 2021 soit environ 72 %, il est donc inférieur à la cible fixée qui est de 81 %.

Le contrôle fiscal en 2023 c'est :

- **256 opérations de contrôle pour plus de 11 M € de droits nets rappelés (soit une augmentation de 44% par rapport à 2022)**
- **2 721 CSP Pro et Part pour près de 15 M € de droits rappelés (soit une augmentation de 20 % par rapport à 2022)**



OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

La DGFIP est une administration de services qui dispose de l'expertise et des compétences pour s'adapter aux besoins de ses interlocuteurs. Au-delà du service, elle a développé une offre de conseil qui lui permet de créer une véritable culture de l'accompagnement.

Particulièrement investie dans l'amélioration de la qualité de services rendus et l'accompagnement des usagers et partenaires, la DDFiP du Finistère a poursuivi son engagement en 2023.



AMELIORER L'ACCUEIL ET LA QUALITE DE SERVICE

Conformément aux objectifs assignés dans la lettre de mission du directeur, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accueil téléphonique avec la mise en œuvre d'un plan local qui s'est appuyé sur différents leviers comme la réalisation d'un audit local qui a permis de clarifier et de densifier les axes prioritaires d'amélioration, l'intégration de l'amélioration de l'accueil téléphonique au sein des dialogues de performance des services infra-départementaux ou encore le déploiement de la TOIP, qui concerne dorénavant **6 CFP et 11 services**.

Les résultats obtenus à l'issue des 2 vagues d'appels mystère marquent une progression réelle du taux de décroché par rapport à 2022 en passant de 28 % à 36,1%, pour 34,7 % au niveau national. La DDFiP du Finistère a procédé en 2023 à deux vagues d'appels mystères en local dont les taux de décroché ont été de 51,28 % pour le 1er semestre et de 52,46 % pour le second.



Dans un objectif d'amélioration constante de la qualité de service rendu aux usagers, le périmètre d'intervention du Service d'Accueil Départemental (SAD) chargé de l'accueil immédiat et sur RDV (physique et téléphonique) des usagers dans les CFP et dans les tiers lieux (accueils de proximité) a été étendu à la gestion de la taxe foncière (délivrance de renseignements et de documents, traitement des demandes contentieuses dans MAJIC hors contentieux d'évaluation, accompagnement de premier niveau en matière de CFE). De plus, le SAD prend désormais en charge le paiement par carte bancaire dans plusieurs CFP.

OFFRIR AUS USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

L'accueil par les services supradépartementaux implantés dans le Finistère		
	CC PART	CC PRO
Appels décrochés	159 722	140 865
Messages traités	32 112	23 785

L'accueil en 2023 c'est 778 190 contacts traités par les services de la DDFiP :

- 240 846 appels décrochés
- 157 565 accueils physiques
- 28 589 rendez-vous physiques ou téléphoniques
- 186 821 e-contacts
- 351 190 messages (e-contacts et BALF)



Tiers-lieux : 5121 RDV (hausse de 110%)



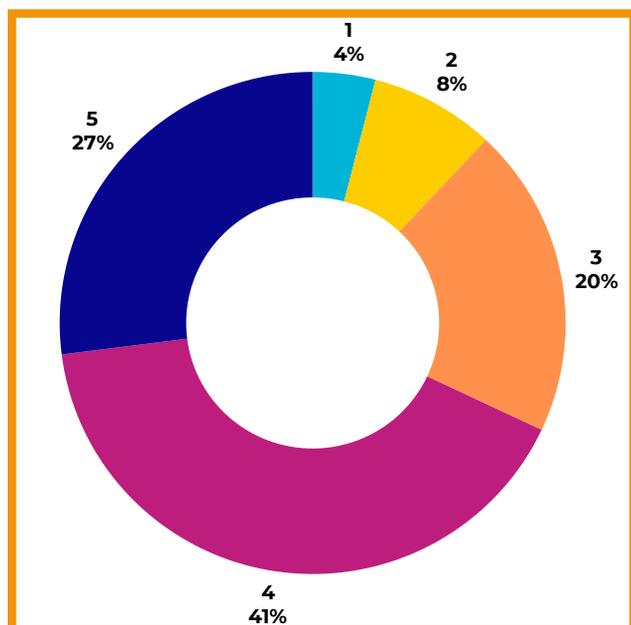
AMELIORER LE SERVICE A DESTINATION DES COLLECTIVITES LOCALES

Les collectivités locales doivent être satisfaites de l'appui fourni par la DGFIP, c'est pour atteindre cet objectif que l'offre de services de notre administration a été récemment restructurée par la mise en place des CDL et des SGC.

Ce nouveau service étant stabilisé, l'accent doit être mis sur la fiabilisation des bases de fiscalité directe locale.

• L'appui fourni au secteur public local

Dans le cadre du NRP, les prestations assurées par la DGFIP pour les collectivités locales ont été renforcées et personnalisées autour de deux structures complémentaires : **le SGC et le CDL**. Cette organisation est aujourd'hui reconnue et appréciée des collectivités, elle doit être consolidée.



Niveau de satisfaction de la nouvelle organisation de la DGFIP

Les collectivités locales ont été sollicitées à propos de la nouvelle organisation de la DGFIP. Elles ont exprimé leur satisfaction en choisissant un chiffre allant de 1 (pas satisfaite) à 5 (très satisfaite).

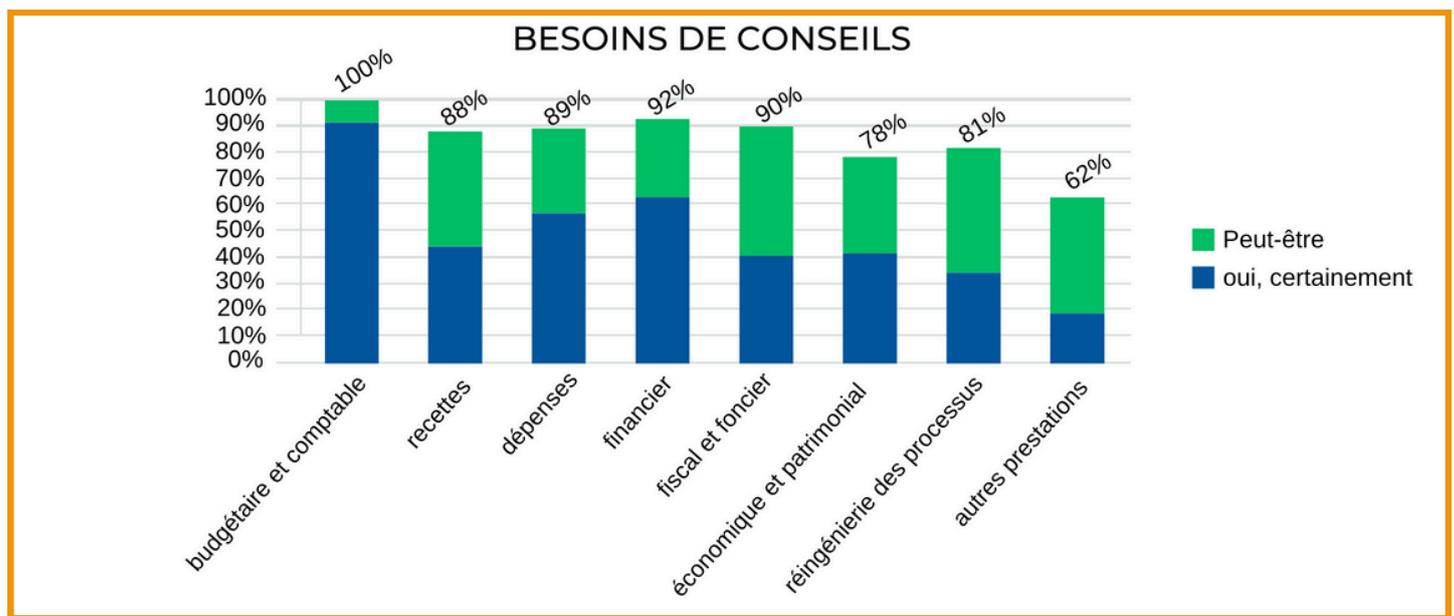
OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

Le niveau de satisfaction général sur la nouvelle organisation issue du NRP est de 75,5 % (en baisse de 2,8 % par rapport à 2022) pour les collectivités du département.

L'analyse des besoins exprimés par les collectivités montre un très fort besoin de conseil dans l'ensemble des domaines pour une très large majorité de collectivités.

Pour répondre à ces besoins et accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets structurants, toutes les composantes de la DSPL sont mobilisées : de la cellule FDL qui permet le parfait versement des aides et avances mensuelles jusqu'aux différents experts de l'analyse financière, CDL ou agents du Service des Expertises et d'Appui.

Ces attentes démontrent la confiance des collectivités dans la qualité du service rendu par les CDL et la nécessité de renforcer les moyens comme le prévoit le COM : la mutualisation des bonnes pratiques et la mise en place de méthodes de travail innovantes, notamment en termes d'articulation avec les SGC.



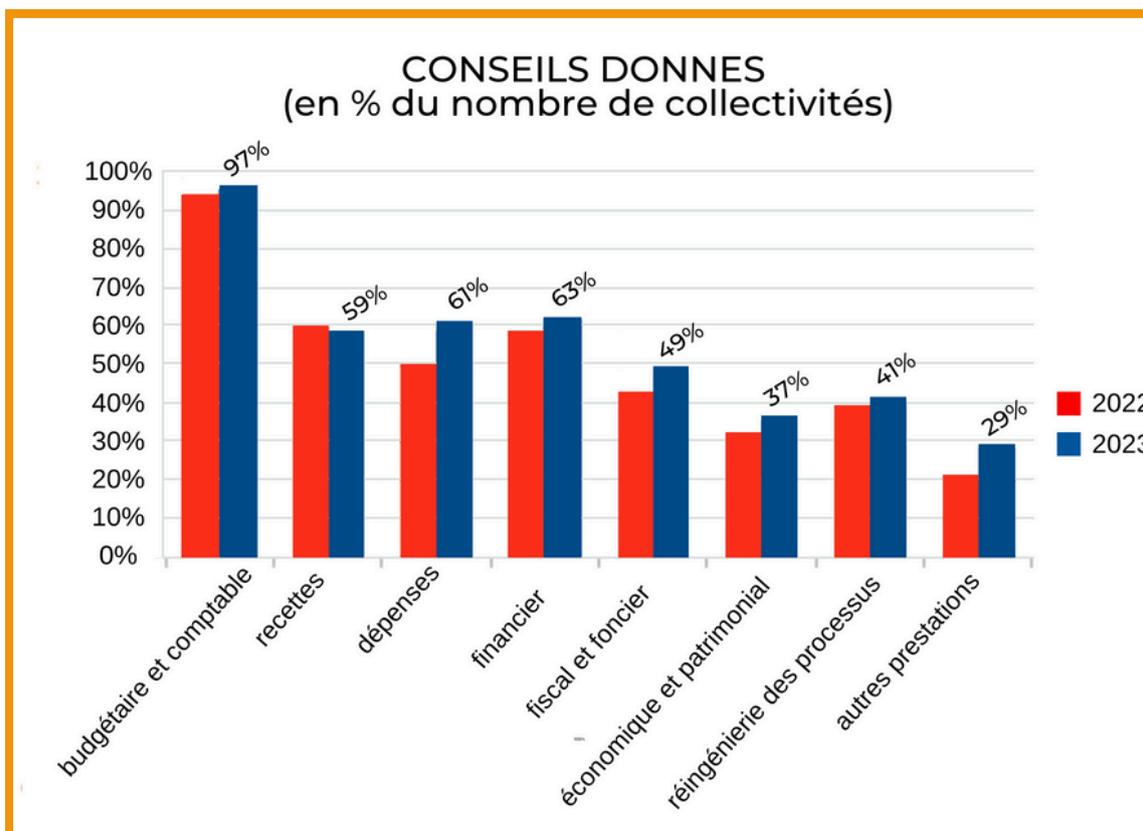
- **La qualité des réponses apportées par les CDL et les comptables aux ordonnateurs**
Poursuivre l'amélioration de la qualité des réponses apportées par les conseillers aux décideurs locaux et les comptables aux ordonnateurs est un objectif majeur de la DGFIP.

Un questionnaire de satisfaction a été proposé du 25 octobre au 8 décembre 2023 aux ordonnateurs bénéficiant des prestations d'un conseiller aux décideurs locaux depuis plus de trois mois. Cette enquête permet de calculer l'indicateur CL-29 dont la cible était de 85 %.

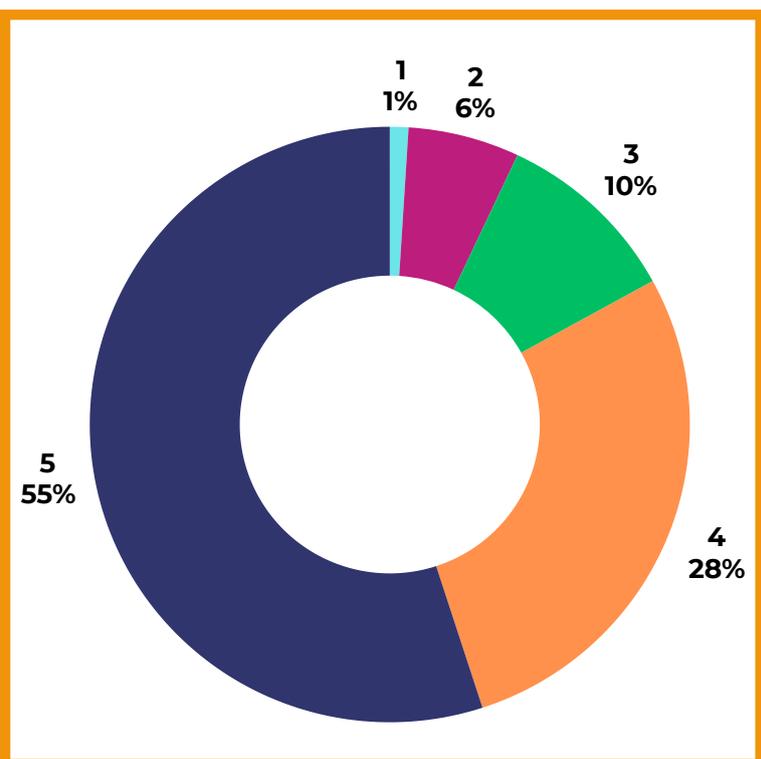
Le niveau de satisfaction est mesuré par une note allant de 1 (pas satisfait) à 5 (tout à fait satisfait). Plus de 16 000 réponses ont été collectées au niveau national avec un taux de satisfaction de 90,6 %.

Pour le département, 143 réponses ont été validées sur un potentiel de 262 collectivités (244 communes et 18 EPCI), le taux de satisfaction est de 92,3 %.

OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL



Quant au niveau de satisfaction global des échanges avec les SGC, il est de 85,6 %, en progression de 0,9 %.



Niveau de satisfaction des échanges avec les SGC

Les collectivités locales ont été sollicitées à propos de la qualité des échanges avec leur SGC référent. Elles ont exprimé leur satisfaction en choisissant un chiffre allant de 1 (pas satisfaite) à 5 (très satisfaite).

OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

- **La fiabilisation des bases de fiscalité directe locale**

L'année 2023 a été marquée au SDIF par le déploiement du nouvel applicatif GesLOC (modules SURF pour la relance automatisée et EVALOC pour la dématérialisation des déclarations en ligne par les propriétaires dans "Gérer mes Biens immobiliers" (GMBI). Ces applicatifs vont permettre de poursuivre la fiabilisation des bases de fiscalité directe locale en lien avec les collectivités.

Toutefois, ce déploiement a eu un impact conséquent avec de très nombreuses sollicitations auprès des services fonciers sur le descriptif des biens, l'attribution ou l'absence de locaux.



MIEUX ACCOMPAGNER LES USAGERS ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Un accompagnement optimisé exige de mieux connaître les particuliers et les entreprises, de développer un lien de confiance, d'alléger leurs démarches et de leur apporter l'aide attendue.

- **Soutenir les entreprises**

Placer la relation de confiance au sein des échanges avec les entreprises a continué à animer les services de la DDFiP du Finistère notamment en facilitant la régularisation de la situation des contribuables de bonne foi. Ainsi le pourcentage de contrôles se soldant par une acceptation du contribuable (régularisations via le L.62 du LPF et transactions) s'élève à 35 % pour une cible à 30 % (CF-56).



OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

Le 1er septembre 2023, un service d'accompagnement personnalisé des petites et moyennes entreprises (AFPME) a été mis en place. Monsieur Christophe BRAGATO a été désigné correspondant AFPME dans le département du Finistère. L'accompagnement fiscal des PME doit, selon les situations, donner lieu à des réponses d'ordre général précisant la législation ou à des prises de position sur des points spécifiques (rescrits).

• Soutenir les entreprises en difficulté

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED), qui en 2023 a succédé au conseiller départemental à la sortie de crise (fonction exercée par Mesdames Ariane GUILLAUMIN et Nathalie PIGEON) a particulièrement été sollicité en 2023, avec près de 160 demandes d'accompagnement.

La problématique énergie demeure le principal sujet évoqué par les entreprises (58 % des sollicitations), notamment jusqu'au mois de juin 2023. A la fin de l'année 2023, une reprise des demandes de renseignement sur la restructuration des Prêts Garantis par l'État a été constatée. Le dispositif, qui arrivait à échéance en 2023, a été reconduit jusqu'en 2026.

Les saisines de la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) restent sur un palier élevé par rapport à la période ante-covid.

		2023	2023/2022
Sollicitations CDED		157	166,1%
dont	Problématique énergie	92	NS
CCSF	Saisines	24	-20%
	Plans en cours	16	NS

La DDFiP du Finistère participe depuis le 1er décembre 2022 au dispositif de traitement des aides financières gaz et électricité en faveur des entreprises grandes consommatrices d'énergie. La cellule dite **Aides Gaz et Electricité (AGE)** mise en place dans le Finistère est constituée de 15 agents contractuels, 3 cadres A et 1 A+ au 31 décembre 2023 et mobilise également l'AFIPA en charge de la division CF-AJ par le visa des demandes les plus importantes.

En fin d'année, plus de 4 335 demandes ont été traitées pour 5 979 demandes attribuées.

OFFRIR AUX USAGERS ET PARTENAIRES DES SERVICES EFFICACES ET DEVELOPPER L'OFFRE DE CONSEIL

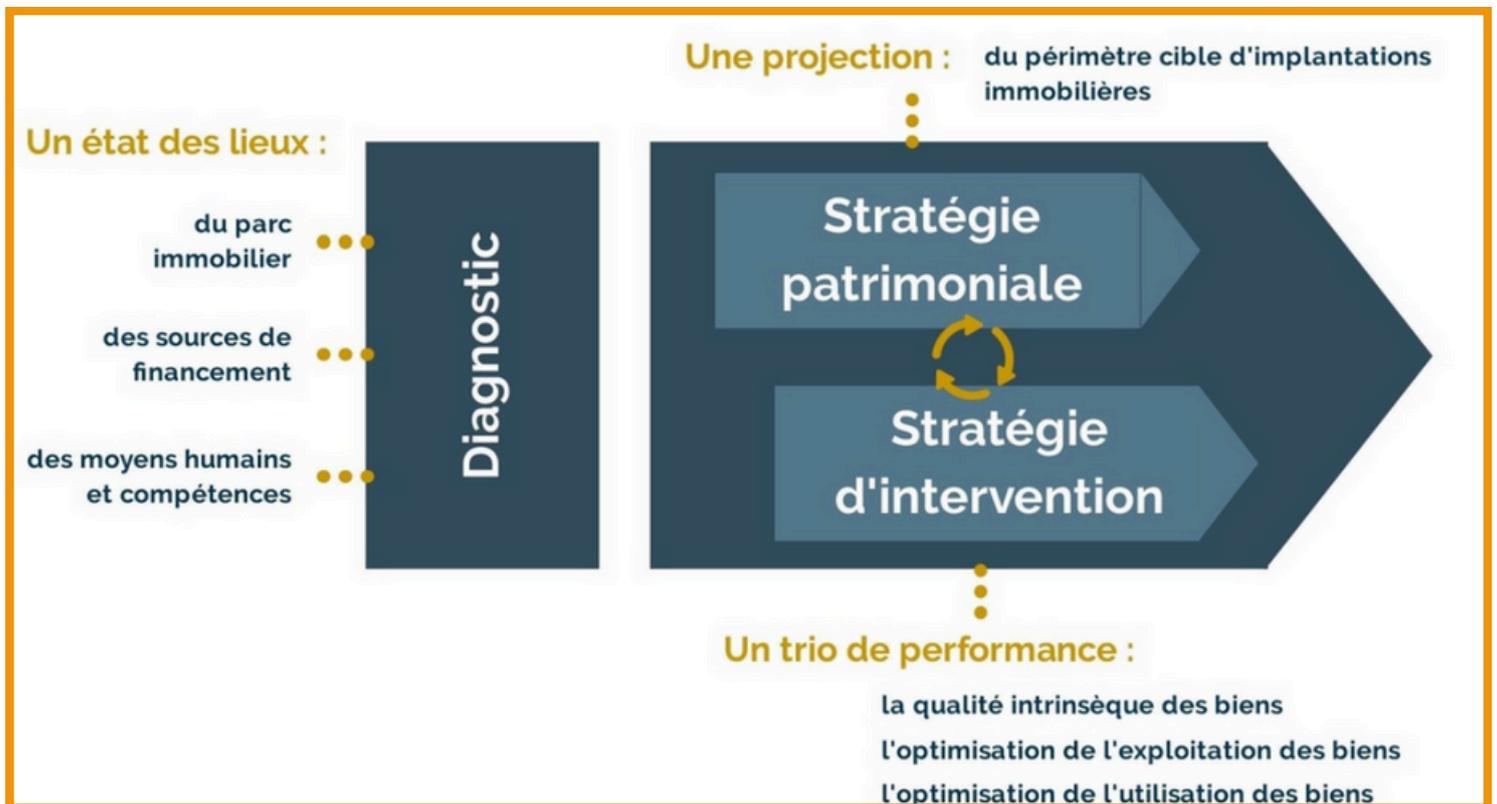
• Mieux valoriser l'expertise domaniale

En matière de gestion domaniale en 2023, le service a assuré les missions qui lui sont confiées avec une volonté de généraliser la dématérialisation. Les travaux menés dans le cadre du déploiement de GMBI pour les propriétés État ont confirmé la nécessité d'une mise en cohérence des données foncières (MAJIC) et domaniales (CHORUS Refx).

S'agissant du pôle d'évaluation domaniale, malgré quelques dysfonctionnements applicatifs et l'augmentation du nombre d'évaluations et leur complexité, la DDFiP du Finistère obtient un excellent résultat en matière de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation. En effet, au 31 octobre 2023 le taux de l'indicateur FD-13 est de 90,05 %, soit au-dessus de la cible 2023 de 86,50 %.

Le flux des saisines et des évaluations traitées (+13%) a progressé dans un contexte marqué par une réflexion des collectivités sur le devenir de leur patrimoine immobilier et parallèlement par un nombre croissant de dossiers techniques voire sensibles.

S'agissant de la **politique immobilière de l'Etat**, l'année a été marquée par les travaux liés à l'élaboration du SDIR 2023-2027.



RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DE LA DGFIP

Dans les années à venir, les défis auxquels la DGFIP sera confrontée sont nombreux, défis relatifs à l'évolution des métiers et renouvellement important des effectifs, défis de son temps avec la nécessité de répondre au dérèglement climatique.

En 2023, la DDFiP du Finistère s'est mobilisée pour participer pleinement à la baisse de son empreinte carbone.



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA DGFIP

Au cours de l'année 2023, la DDFiP du Finistère s'est pleinement engagée dans l'objectif d'accroître la notoriété de notre administration afin de susciter toujours plus de candidatures aux concours et aux offres de postes.

Ainsi, « les ambassadeurs des Finances publiques » ont participé à plusieurs forums ou salons du lycéen ou de l'étudiant au cours desquels, ils ont valorisé les métiers et les missions de la DGFIP et informé les participants sur les différentes voies pour intégrer notre direction (Salons Azimut et Studyrama, portes ouvertes de l'UBO, forum des métiers de l'IUT de Quimper).



RÉUSSIR LA TRANSFORMATION DE LA DGFIP

Par ailleurs, 5 apprentis ont rejoint la DDFiP au sein de services aussi diversifiés que la division SPL, le cabinet communication, un SIE ou encore un SPF. Cette volonté d'étudiants de plus en plus nombreux de réaliser leur alternance au sein de notre administration montre tout l'intérêt que nos métiers peuvent éveiller.



ETRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

La DDFiP du Finistère se mobilise pour apporter sa contribution dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES). A l'échelle de la DDFiP, le bilan des émissions de GES ,qui prend comme année de référence 2019, montre que 2900 tCO2eq ont été émises. Ces émissions se répartissent de la manière suivante : 55 % pour les déplacements de personnes, 16 % pour les achats, 20 % pour l'énergie des bâtiments et 1 % pour les déchets.

La démarche écoresponsable départementale s'est inscrite en 2023 autour des axes suivants :

- une gestion écoresponsable des bâtiments dans le cadre notamment des appels à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- une meilleure gestion des fluides en s'appuyant sur les rapports réalisés dans le cadre de la task force Sobriété énergétique AGILE, sans compter le raccordement au réseau de chaleur urbain du CFP de Brest Duquesne ;
- une mobilité plus verte via le lancement du plan de mobilité employeur pour les sites brestois dont la mobilisation lors de l'enquête Mobilité a démontré l'intérêt des agents pour la mobilité douce ;
- le verdissement du parc des véhicules de service et l'installation de bornes de rechargement sur plusieurs sites.



03

FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité de la période précédente. Ainsi, la mise en oeuvre du NRP s'est poursuivie pour une finalisation en 2024.

S'agissant des métiers, la DDFiP du Finistère s'est résolument engagée envers ses partenaires publics ou privés pour améliorer la qualité des services rendus et l'offre de conseil.

Enfin, les actions destinées à améliorer le cadre de vie des agents ont continué, tout en mettant l'accent sur l'écoresponsabilité.

- La mise en oeuvre du nouveau réseau de proximité
- Les faits marquants par métiers
- La vie des agents

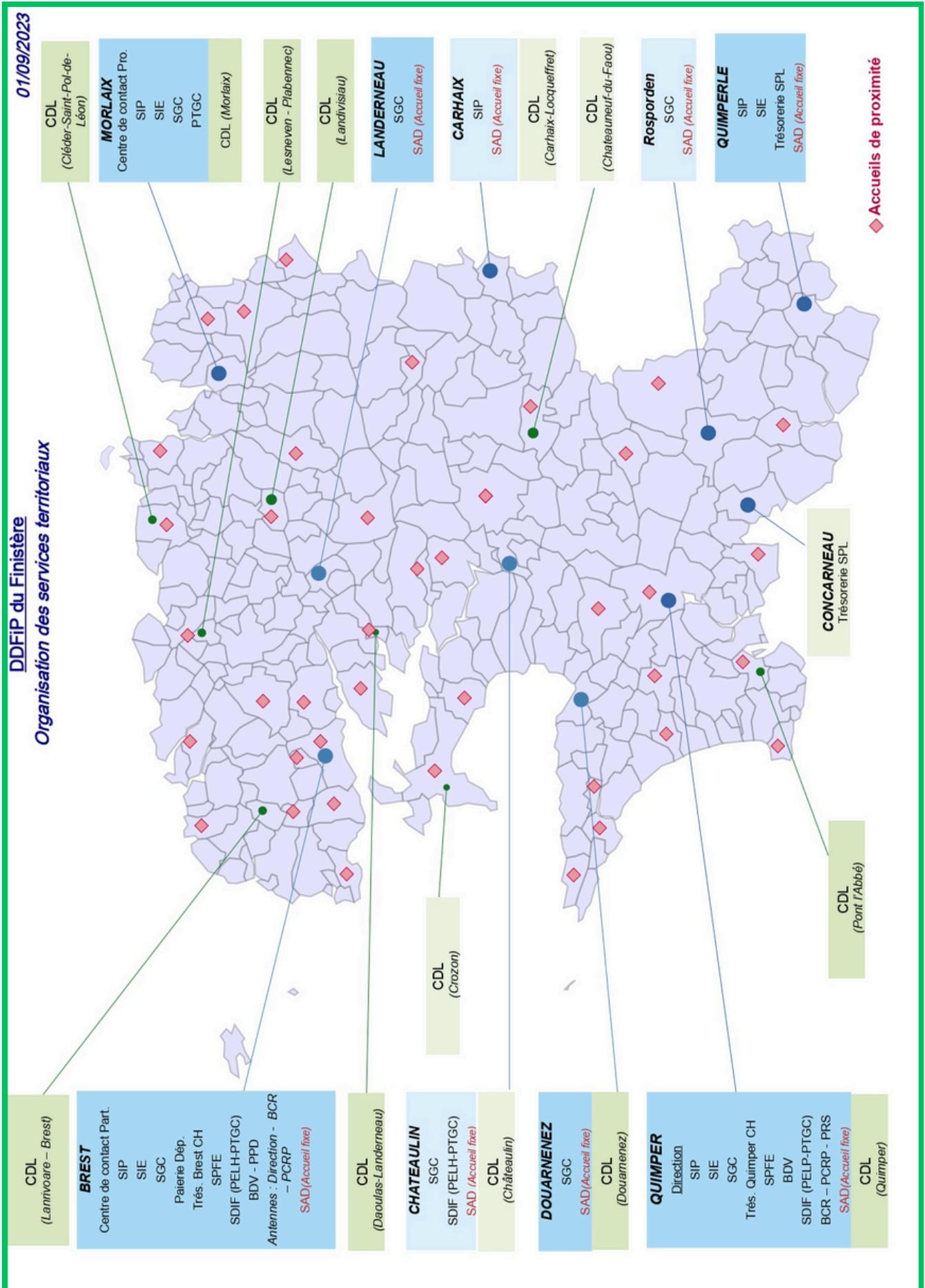
LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (NRP)



La mise en œuvre des opérations s'est poursuivie en 2023 avec :

- **la création du SIP de Carhaix ;**
- **le déploiement du Service d'accueil Départemental (SAD)** au niveau des CFP de Carhaix et de Châteaulin et de douze accueils en tiers-lieux supplémentaires ;
- **la fin de la constitution du SGC de Morlaix** (par transfert de la trésorerie de Lanmeur) et **la création du SGC de Châteaulin** (sur le périmètre des quatre trésoreries du centre Finistère) ;
- **concernant la constitution du SGC de Rosporden** qui, pour des raisons immobilières, est créé en deux temps (septembre 2023 et septembre 2024), le transfert de l'activité des trésoreries de Rosporden et de Fouesnant avec transfert des emplois et installation physique des agents dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Rosporden a été effectué comme prévu le 1er septembre 2023 ;
- **deux postes supplémentaires de CDL ont été créés**, rattachés aux SGC portant le nombre de CDL à 10.

LA POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (NRP)



LES FAITS MARQUANTS PAR MÉTIERS

Journée métier du secteur public local du 24 mars 2023

Le 24 mars 2023 s'est tenue la première «Journée métiers SPL» au «Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Finistère» sous la présidence de M. BROCARD, et avec la présence exceptionnelle de M. Bertrand GIROUX de la délégation interrégionale.

Au cours de cette journée, les actualités et les orientations du SPL ont été partagées avec les comptables, leurs adjoints et les conseillers aux décideurs locaux.



Signature d'une convention de contrôle allégé en partenariat avec la commune de Gouesnou le 5 juillet 2023



Une convention installant un contrôle allégé des dépenses en partenariat a été signée entre la direction et la commune de Gouesnou (6 000 habitants). Cet allègement des contrôles porte sur les dépenses qui ont été préalablement identifiées comme présentant peu de risque. Il s'agit de la première convention signée dans le département depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de la réforme instituant une responsabilité partagée des gestionnaires publics.

Une convention installant un contrôle allégé des dépenses en partenariat a été signée entre la direction et la commune de Gouesnou (6 000 habitants). Cet allègement des contrôles porte sur les dépenses qui ont été préalablement identifiées comme présentant peu de risque. Il s'agit de la première convention signée dans le département depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de la réforme instituant une responsabilité partagée des gestionnaires publics.

LES FAITS MARQUANTS PAR MÉTIERS

Signature d'une convention entre la DDFiP du Finistère et le MINARM



Une convention départementale visant à assurer l'accompagnement aux démarches fiscales des ressortissants finistériens du ministère des Armées a été signée le 18 avril 2023 entre M. BROCARD, directeur départemental des Finances publiques du Finistère et M. Marc PRANGE, commissaire général chef du groupement de soutien de la base de Défense Brest-Lorient.

Cette nouvelle offre de service concerne près de 12 000 militaires dans le Finistère.

Journée d'échange Experts-comptables

Le 8 décembre 2023 s'est tenue la première journée d'échanges avec les cabinets comptables du département. A cette occasion, différents points de l'actualité fiscale des entreprises ont été présentés.



Ils recouvrent un champ aussi large que le transfert du recouvrement des taxes douanières à la DGFIP, le projet de facturation électronique, ou encore le traitement des RCTVA. Par ailleurs, conformément à l'objectif du COM qui consiste à développer la culture de l'accompagnement des entreprises par la DGFIP dans le cadre de la « relation de confiance », les missions d'accompagnement fiscal des PME, mais également d'accompagnement des entreprises en difficulté ont été présentées.

LES FAITS MARQUANTS PAR MÉTIERS

Tenue des ateliers managériaux de la DDFiP du Finistère

Au printemps 2023, 5 ateliers managériaux réunissant 136 cadres du département ont été organisés hors des murs. Ils ont été l'occasion pour les cadres de s'extraire de leurs activités quotidiennes sur une demi-journée pour réfléchir collectivement à ce que doit être un manager aujourd'hui à la DGFIP.



L'objectif de ces ateliers thématiques et participatifs a été de donner aux cadres venant de différents horizons métiers l'opportunité de s'exprimer en toute liberté sur leur pratique du management et de s'interroger sur leurs postures managériales à l'appui du modèle managérial qu'ils sont amenés à s'approprier.

Collège de la formation professionnelle



Le 13 juin s'est tenu à Quimper le collège de la formation professionnelle en présence de Cécile Thibault responsable du centre interrégional de formation (CIF) de Rennes.

Cette instance a été créée en 2014 dans l'ensemble des départements. Le collège réunit les chefs de divisions et des chefs de services ainsi que des animateurs au service de la formation professionnelle.

Cécile Thibault a présenté l'organisation du réseau de la formation professionnelle à la DGFIP (ENFIP/CIF/service local de formation), le bilan 2022 du CIF de Rennes et les actions fortes du Plan national de formation 2023.

LA VIE DES AGENTS

Lancement d'un plan de mobilité employeur pour les sites brestois (PDME)

La DDFiP du Finistère s'engage dans la mobilité durable. Dans le cadre d'EcoFip et à la suite du bilan d'émission de gaz à effet de serre, elle s'investit dans le mieux-être des agents au travail et pour réduire son impact environnemental en se lançant dans l'établissement d'un PDME pour les sites brestois (Duquesne, Chateaubriand et cité administrative).

Une présentation de la démarche a été réalisée en visio-conférence le 19 octobre 2023 par la coopérative de conseil en mobilités ITER. Cette dernière assiste la direction dans la réalisation de ce plan. Par ailleurs, le 25 octobre un consultant d'ITER s'est rendu à Brest afin d'échanger avec les agents sur la réalité du quotidien et affiner l'analyse des besoins.

Enfin, les agents des sites brestois ont été invités à répondre à une enquête en ligne du 6 au 17 novembre. Cette enquête avait pour objectif de faire le point sur les habitudes en matière de déplacements afin de les analyser pour proposer des pistes permettant de limiter le poids des déplacements domicile-travail. Près de 70 % des agents ont participé à cette enquête ce qui permet à la coopérative ITER de disposer de données fiables et de proposer un plan d'action au plus près des attentes.



L'ouverture d'un nouvel espace de convivialité



Après les salles de convivialité des CFP ouvertes en 2022 à Quimper (Sterenn, Pilven et Ty Nay), Brest Duquesne, Châteaulin ou encore Quimperlé, un nouvel espace a été ouvert en 2023 au CFP de Morlaix.

Ces espaces, validés au titre du fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents au travail, sont placés sous la responsabilité des gestionnaires de sites, ce sont des lieux d'échanges et de partage qui doivent permettre aux agents de se retrouver à l'occasion d'une pause.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance		2021	2022	2023		
			Résultat au 31/12	Résultat au 31/12	Cible	Réalisé 31/12	Réalisé / cible
CFE	CF-01	Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées	31,91%	31,85 %	31,6%	39,48 %	●
	CF-42	Part des fiches de programmation à forts enjeux (droits nets >22 500 €)	48,68%	43,69%	48,1%	53,44 %	●
	CF-51	Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining (trimestriel)	32,34%	52,15 %	50%	53,16 %	●
	CF-56	Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable (trimestriel)	35,05%	38,00 %	30%	36,87 %	●
AFFAIRES JURIDIQUES	JF-01	Taux de réponses définitives en moins de 30 jours aux demandes adressées au conciliateur fiscal départemental	95,01%	95,47 %	90%	92,35 %	●
	JF-03	Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de PAS, de TH et de CAP des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	96,91%	96,13 %	95%	97,01 %	●
	JF-10	Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de 3 mois (rescrit général)	77,59%	87,50 %	87,9%	88,37 %	●
FONCIER	GF-27	Délai moyen de mise à jour du fichier immobilier (en jours ouvrés)	315,5 j	202,4 j	110 j	97,8 j	●
RECouvreMENT	CF-41	Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 (trimestriel)	72,93%	80,01 %	81%	74,66 %	●
	GF-35	Taux net de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source (hors CFE et CSP)	99,23%	99,08%	99%	99,17 %	●
	GF-36	Taux net de recouvrement des impôts des professionnels (y compris CFE et CSP)	99,35%	99,39 %	98,8%	99,31 %	●
	GF-08 R	Taux de recouvrement forcé des amendes et condamnations pécuniaires (hors amendes de justice d'un montant ≥ à 1 M€)	-	38,95 %	35%	43,86 %	●
SPL	CL-11	Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	5,0 j	5,3 j	7,0 j	5,3 j	●
	CL-08 IPC	Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) [note sur 100]	-	82,33	83,20	82,86	●
	CL-09	Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31.12.N (hors OPH)	98,99%	97,49 %	98,6%	98,92 %	●
ETAT	CE-05	Délai global de paiement des dépenses de l'Etat (DGP)	7,64 j	5,93 j	10,10 j	5,91 j	●
DOMAINE	FD-13	Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine (semestriel)	93,99 %	88,31 %	86,50 %	91,92 %	●

**LES FINANCES PUBLIQUES, AU
CŒUR DE L'ÉTAT, AU SERVICE DE
TOUS, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE
DU FINISTÈRE**